

DECISION DU PRESIDENT

de la Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans

N°99-2022

Nature de l'acte : 7 Finances Locales – 7.3 Emprunts

OBJET : Souscription d'un contrat de prêt pour les besoins de financement en investissement de Riom Limagne et Volcans

Le Président de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans,

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 23 juillet 2020 donnant délégation au Président de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de signer l'ensemble des actes et documents permettant la mise en œuvre de cette délégation,

Vu la nécessité de recourir à un emprunt de 3 000 000 € pour les besoins de financement des investissements de Riom Limagne et Volcans,

Vu la proposition de financement de la banque Crédit Agricole

Considérant que les principales caractéristiques du contrat sont les suivantes :

- Montant : 3 000 000.00 €,

Phase de mobilisation

- Durée : de la signature du contrat au 30 juin 2023

- Base de calcul des intérêts intercalaires : Euribor 3 mois flooré à 0, majoré de 0,30% (payables à terme échu en fonction de l'utilisation

Phase de consolidation

- Durée d'amortissement : 180 mois (15 ans),

- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,75%,

- Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours,

- Echéances d'amortissement et d'intérêts trimestrielles,

- Mode d'amortissement constant,

- Remboursement anticipé autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle,

Article 1 :

Décide de souscrire, auprès de la banque CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE, située 3, avenue de la Libération 63 045 CLERMONT-FERRAND, un contrat de prêt dans les conditions précitées.

Article 2 :

La présente décision sera inscrite au registre des décisions et communiquée au prochain conseil communautaire.

Ampliation en sera faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet,
- Monsieur le Trésorier Principal,
- L'établissement titulaire du contrat.

Fait à Riom, le 18 juillet 2022

Le Président
Pour le Président, le vice-président délégué aux
finances et à l'administration générale

Marc REGNOUX

